



CHARTRE DU JEUNE JOUEUR DE RUGBY - SAISON 2019 - 2020

Le Licencié : Nom Prénom

DROITS

Droit au plaisir

"le rugby c'est mon plaisir, je veux qu'on le respecte"

Droit à la Santé

"je ne suis pas une machine à jouer"

"je fais confiance à mes éducateurs pour veiller à mon intégrité physique"

Droit au respect et à la différence

"je ne suis peut-être pas un champion....mais j'existe"

Droit à la compétition

"dès que mes éducateurs me jugeront "prêt", je veux me mesurer aux autres pour pouvoir progresser"

Droit à l'expression et à l'initiative

"je peux faire des propositions et participer à la vie de Club"

Droit à la responsabilité

"j'ai aussi, sur le terrain comme en dehors, des obligations"

DEVOIRS

Devoir de respecter

" je respecte l'encadrement, les arbitres, les partenaires, les adversaires, le public"

" je respecte l'environnement, le matériel, les installations"

"je respecte les règles et la culture du Club"

"je respecte les choix d'équipes de mes éducateurs"

Devoir d'être responsable

"j'assume mes actes sur et hors du terrain"

Devoir de prévenir

"je préviens l'éducateur ou le dirigeant en cas d'absence"

Devoir de privilégier le collectif

"je pense d'abord à l'intérêt du groupe dans mes actions"

Devoir de tenir ses engagements

"je suis assidu, ponctuel, aux entraînements et matchs, et je respecte cette charte"

J'ai bien lu et compris cette charte et je suis décidé à la respecter et à la faire respecter.

Signature du Jeune Joueur

Signature du représentant légal

Contact ECOLE DE RUGBY : **Nathalie PETORIN** ☎ 06 64 77 91 10 ou **Jean-Pierre DUBOUIL** ☎ 06 86 30 85 21

R.C.V. - Siège Social : Stade Trigan – 41 Chemin de Couhins - BP 15 - 33140 VILLENAVE D'ORNON ☎ 05 56 87 22 71 Courriel : rugbyclubvillenavais.er@gmail.com